

Van: belgique-cadtm-bounces@cadtm.org namens Jeremie Cravatte
<jeremie@cadtm.org>
Verzonden: dinsdag 18 december 2012 15:55
Aan: belgique-cadtm@cadtm.org
Onderwerp: [CADTM-Belgique] Participez ce vendredi à la contre AG de Dexia à Bxl et à l'action de Riposte-CTE à Lig
Bijlagen: ATT00005.txt

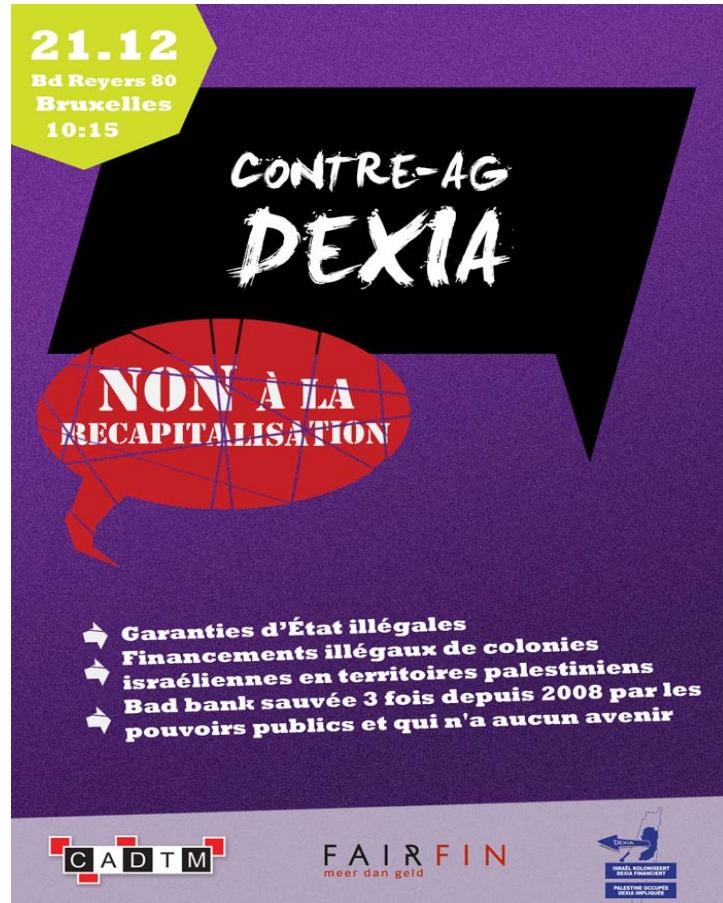
Invitation à deux actions lourdes d'actualité en ce vendredi 21 - jour de la « fin de leur monde »



COMITÉ POUR L'ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS MONDE
www.cadtm.org

Le 21 décembre, le CADTM organise – en collaboration avec INTAL et FAIRFIN – une contre-AG alternative devant l'assemblée générale extraordinaire de Dexia qui se tiendra à 11h à Bruxelles (au Diamant Brussels Conference & Business Centre, 80 Boulevard A. Reyers, 1030 Bruxelles) durant laquelle les actionnaires voteront, entre autres, la recapitalisation de la banque par les États belge et français.

<http://www.facebook.com/events/453904691324465/>



Dexia est une banque en voie d'extinction qui a déjà été sauvée trois fois depuis 2008 grâce à l'argent public, n'a plus de dépôts d'épargnants et ne fait qu'enregistrer des pertes. Son dirigeant, Karel de Boeck, vient d'annoncer une nouvelle perte estimée à 1 milliard d'euros pour l'année 2013 et prévient qu'il y en aura d'autres jusqu'en 2018 !

Pourquoi les pouvoirs publics s'obstinent-ils à sauver indéfiniment Dexia ? L'explication officielle tient en un seul mot : garantie. Suite à l'arrêté royal d'octobre 2011, la Belgique (mais aussi la France et le Luxembourg) est tenue de garantir les emprunts de Dexia jusqu'en 2031 ! Concrètement, si Dexia ne rembourse pas ses dettes, les pouvoirs publics devront payer la facture à sa place. Cette facture est énorme : 43,7 milliards d'euros rien que pour la Belgique.

Le CADTM, ATTAC Liège et ATTAC Bxl 2 ont déposé un recours devant le conseil d'État pour obtenir l'annulation de cet arrêté royal. Celui-ci émane d'un gouvernement en affaires courantes qui n'a même pas pris la peine de consulter le Parlement fédéral. Or les matières budgétaires relèvent de la compétence du pouvoir législatif selon la Constitution. De plus, la section législative du Conseil d'État n'a pas non plus été invitée à donner son avis, alors qu'il s'agit d'une condition indispensable sous peine de nullité de l'acte. L'arrêté royal est donc illégal et la garantie doit être automatiquement annulée. Une fois annulée, l'État récupère toute sa marge de manœuvre et peut, s'il en a la volonté politique, mettre Dexia en faillite organisée.

Si vous comptez participer à l'action (dans le public de la contre-AG, à l'intérieur si vous êtes inscrit comme actionnaire, pour donner un coup de main, voire même pour intervenir à notre pupitre ;)) ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Jérémie (jeremie@cadtm.org) ou Pierre (pierre@cadtm.org).

Ensuite, nous repartirons à Liège pour la street party satirico-carnavalesque « La Révolte des Pointés du Doigt » organisée par Riposte-CTE contre la dégressivité des allocations de chômage et contre toute forme d'austérité. Rendez-vous 16h au Boulevard Saucy !

« Cette crise n'est pas la nôtre, nous ne la paierons pas !»

<https://www.facebook.com/events/565828000109887/>



L'équipe du CADTM,

--

Jérémie Cravatte

CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde)

345, avenue de l'Observatoire, 4000 Liège - Belgium

Tél : (+32) (0)4 226 62 85

www.cadtm.org





**À QUI PROFITE
LA DETTE ?**

onveutsavoir.be